



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° 20240201-05

063-200070712-20240201-20240201_05-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Sylvie CHAUNY, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, , Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GUILLOIN-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Yves GACON Marina DA COSTA, Didier STURMA, , Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 49

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative : 3

Conseiller.e.s représenté.e.s : 3

Total votants : 55

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Serge THEALLIER à Pierre ROZE
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE

Conseillers ayant voix délibérative :

Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Guy PRADELLE

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

ADHESION A FREDON AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les conditions générales d'adhésion au réseau FREDON Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, organisme à vocation sanitaire, forme un réseau historique d'experts indépendants au service de la santé des plantes, de l'environnement et des Hommes.

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_05-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Considérant qu'il intervient dans trois champs d'activités principaux : la santé du végétal (surveillance des organismes nuisibles aux végétaux), la santé de l'environnement (conseil aux professionnels et aux collectivités dans la mise en place de bonnes pratiques) et la santé des Hommes (accompagnement des dynamiques territoriales dans la gestion d'espèces nuisibles à la santé humaine).

Le rapporteur expose :

La FREDON intervient notamment dans la lutte contre l'ambrosie ou encore dans la gestion des espèces exotiques envahissantes. La durée de l'adhésion est fixée à une année civile. L'adhésion se renouvelle par tacite reconduction pour les années suivantes aux mêmes conditions, par périodes successives de 1 an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, au plus tard le 01 octobre de l'année en cours.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adhère** à FREDON Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 49

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :


Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

